



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Color

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultraspot Color
Numéro du produit	7866/21474
UFI	UFI: WASP-M004-300S-A8G6

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Détergent.
--------------------------	------------

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
Fabricant	Cole & Wilson Ltd Nabbs Lane Chemical Works Nabbs Lane Slaithwaite Huddersfield HD7 5AT Tel: 01484 842353 info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar) (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790 (CH) STIZ, tel. 145 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222 worldwide: <a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a> (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS) (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420 (GB) NHS 111 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Sultraspot Color

### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contient	2-Propylheptanol, ethoxylated
Etiquetage des détergents	5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, 5 - < 15% agents de surface non ioniques
Mentions de mise en garde supplémentaires	P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine</b>		10-15%
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412		
<b>2-(2-butoxyethoxy) ethanol</b>		10-15%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319		

## Sultraspot Color

2-Propylheptanol, ethoxylated		5-10%
Numéro CAS: 160875-66-1		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318		
PROPAN-2-OL		1-3%
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID		1-3%
Numéro CAS: 77-92-9	Numéro CE: 201-069-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Eloigner la personne touchée de la source de contamination.
<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Sultraspot Color

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Déverser la matière répandue dans des zones de retenue ou des récipients appropriés avec de grandes quantités d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Sultraspot Color

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m<sup>3</sup>

##### PROPAN-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; : 101.2 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Cutanée; : 20 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; : 67.5 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Inhalatoire; : 34 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; : 10 mg/kg/jour Consommateur - Orale; : 1.25 mg/kg/jour
PNEC	- eau douce; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 4 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg - eau de mer; 0.1 mg/l Sol; 0.4 mg/kg

#### PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg bw/day Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg bw/day Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg bw/day
PNEC	- eau douce; 140.9 mg/l - eau de mer; 140.9 mg/l - rejet intermittent; 140.9 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l - Sédiments; 552 mg/kg - Sol; 28 mg/kg

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

PNEC	- eau douce; 0.44 mg/l - eau de mer; 0.044 - Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l - Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l - Sol; 33.1 mg/kg
------	---

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Aucune ventilation particulière requise.

Protection des yeux/du visage Safety glasses with side-shields (EN 166).

## Sultraspot Color

Protection des mains	Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves.
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605)
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Acide.
pH	pH (solution concentrée): 2.0
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Densité relative	1.03 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. Dispersible in Chlorinated Hydrocarbons

#### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.
---------------------	--

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Réducteurs forts.
------------------------	---------------------------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
-------------------------------------	--

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.
-----------------------	---

Toxicité aiguë - orale

## Sultraspot Color

Indications (DL <sub>50</sub> orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ETA orale (mg/kg)	22 666,67
<b>Toxicité aiguë - cutanée</b>	
Indications (DL <sub>50</sub> cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité aiguë - inhalation</b>	
Indications (CL <sub>50</sub> inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<b>Danger par aspiration</b>	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Information générale</b>	
Inhalation	Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

## Sultraspot Color

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.  
Ingestion

### Informations toxicologiques sur les composants

#### BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>) 2 001,0  
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

#### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>) 2 410,0  
mg/kg)

Espèces Souris

ETA orale (mg/kg) 2 410,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub>) 2 764,0  
mg/kg)

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 764,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub>) 29,0  
vapeurs mg/l)

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 29,0

#### 2-Propylheptanol, ethoxylated

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

#### PROPAN-2-OL

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub>) 26,0  
vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 26,0

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>) 5 001,0  
mg/kg)

Espèces Rat



## Sultraspot Color

ETA orale (mg/kg)	5 001,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL <sub>50</sub> mg/kg)	2 001,0
Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	2 001,0

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Informations écologiques sur les composants

##### BENZENESULPHONIC ACID, 4-C10-13-sec-alkyl derivs., compds. with 2-propanamine

###### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 1.67-6.8 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 7.1 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	ECr50, 72 hours: 160 mg/l, Algues

##### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

###### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , : >100 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl <sub>50</sub> , 72 heures: >50 mg/l, Algues

##### PROPAN-2-OL

###### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL <sub>50</sub> , 24 hours: 9714 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE <sub>50</sub> , 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	CE <sub>50</sub> , : >100 mg/l, Bacteria

##### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

###### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL <sub>50</sub> , 48 hours: 440 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE <sub>50</sub> , 24 heures: 1535 mg/l, Daphnia magna

## Sultraspot Color

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 8 jours: 425 mg/l,

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

#### Informations écologiques sur les composants

##### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable. >70% Readily biodegradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### Informations écologiques sur les composants

##### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

**Coefficient de partage** 1

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

##### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Dispose of in accordance with Local Authority regulations as special waste according to The Control of Special Waste Regulations 1996

EURAL Code

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Étiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

## Sultraspot Color

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical Abstracts Service.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

#### Commentaires sur la révision

@@@Change is due to new classification information.@@@

#### Date de révision

01/04/2021

#### Révision

8

#### Remplace la date

25/11/2020

#### Numéro de FDS

7866/12300

## Sultraspot Color

### Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.